

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
**Commune de LA BASTIDE PRADINES**

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération N° DE\_010\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal de la mairie), sous la présidence de YVES MALRIC.

Présents : YVES MALRIC, SERGE ARNAL, PHILIPPE VALDEYRON, ANNE MARIE MAILHE, MAGALI COMBY, JEAN PIERRE ROMIER, ANGELE BOUSQUET, JULIE CRISTOL épouse FRAISSE

Représentés : BASTIEN GIACOBBI représenté par YVES MALRIC

Absents et Excusés : FRANCOIS COMBY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, ANGELE BOUSQUET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE LA BASTIDE PRADINES 2025**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SERVICE EAU DE LA BASTIDE PRADINES,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE LA BASTIDE PRADINES pour l'année 2025 présenté par son Maire,

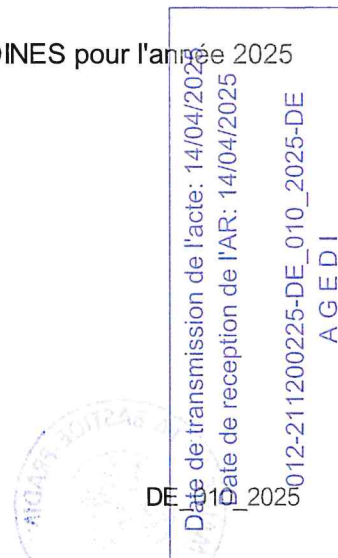
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 115 421,2**

**En dépenses à la somme de : 115 421,2**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :



DE 10\_2025

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	22 323,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	221,94
014	Atténuations de produits	2 211,94
042	Section à section	9 389,01
65	Autres charges de gestion courante	257
66	Charges financières	4 290,65
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 743
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>40 437,49</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 458,11
042	Section à section	3 284
70	Ventes produits fabriqués, prestations	27 695,38
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>40 437,49</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	10 207,43
040	Section à section	3 284
16	zonage d'ASSAINISSEMENT	10 000
21	Travaux sur réseaux (prévision 2025 à ... )	51 492,28
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>74 983,71</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	65 594,7
040	Section à section	9 389,01
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>74 983,71</b>

ADOPTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an quinquissu

Le Maire,  
Yves MALPICO



DE 10 2025

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

5012-211200225-DE\_010\_2025-DE

AGEDI